



Dossier suivi par Vergez Sébastien  
Réf. Dossier : EX650164060037

Monsieur GABIN GERARD  
1 route d'Arrayou  
65100 ARRAYOU-LAHITTE

**Objet : Compte rendu du contrôle de  
bonne exécution**

**LOURDES, le 21/08/2012**

Monsieur,

Suite à votre déclaration d'achèvement des travaux, notre service a effectué le contrôle de bonne exécution de votre système d'assainissement non collectif. Il a pour but de vérifier la réalisation de l'installation conformément à la législation en vigueur. De plus, il vise à vérifier la mise en œuvre des éléments de la filière ainsi que la qualité des matériaux utilisés.

Dans ce cadre, le contrôle de votre dispositif d'assainissement a été réalisé lors de la visite du

**10/05/2012 à l'adresse suivante  
Route d'Arrayou, 65100 ESCOUBES-POUTS**

Ce contrôle conduit à la rédaction d'une attestation de conformité.

Ce document est joint en annexe.

Un avis de paiement de 150 € émis par le Trésor Public vous parviendra prochainement.

Afin d'éviter une dégradation prématurée, il est indispensable d'entretenir les différents ouvrages et en particulier procéder tous les 4 ans à la vidange de la fosse.

Pour un complément d'information notre service reste à votre disposition.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Emmanuelle BEGUE  
Directrice du SPANC**

**Extrait du règlement intérieur du SPANC :**

*Article 31 : Les litiges individuels avec le service public d'assainissement non collectif relèvent de la compétence des tribunaux judiciaires. Toute contestation portant sur l'organisation du service relève de la compétence exclusive du juge administratif (Tribunal Administratif de Pau : 30 Cours Lyautey BP 543 64 010 PAU Cedex).*

*Article 35 : Le présent règlement approuvé, sera publié en permanence sur le site Internet du SMDRA ([www.valléesdesgaves.com](http://www.valléesdesgaves.com)). Il sera également tenu à la disposition des usagers dotés d'un assainissement non collectif en mairie ou dans les locaux du SMDRA.*

SMDRA

4, rue Michelet 65100 LOURDES

☎ 05.62.42.64.98 - Fax 05.62.42.63.59 e-mail : [spanc@smdra.fr](mailto:spanc@smdra.fr)

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



Réf dossier : EX650164060037

N° visite : VN650164120001

Dossier suivi par : Vergez Sébastien

**ATTESTATION DE CONFORMITE  
d'un dispositif d'assainissement non collectif**

**Arrêté interministériel du 07/09/2009**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost,

**Vu** la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

**Vu** l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009,

**Vu** le projet d'installation présenté par Monsieur GABIN GERARD,

afin de réaliser le dispositif d'assainissement non collectif pour un immeuble situé à

**ESCOUBES-POUTS, parcelle AD 45, Route d'Arrayou**

**VU** le contrôle de réalisation effectué sur place par le technicien du SPANC en date du :  
**10/05/2012**

**ATTESTE** que l'installation réalisée est conforme à la législation en vigueur.

La présente attestation est assortie des réserves suivantes :

- mise au niveau du terrain naturel de tous les regards,
- protection des ouvrages contre d'éventuelles surcharges.

Ce dispositif d'assainissement non collectif est conçu pour le traitement des eaux usées de 15 équivalents-habitants. Il est composé d'une fosse toutes eaux de 8000 litres en polyéthylène suivie d'un filtre Biorock D 15 (laine de roche). L'évacuation des eaux traitées s'effectue par infiltration dans le sol par une tranchée d'infiltration de 8 mètres qui se termine dans le fossé communal.

A cette date, les travaux sont réputés conformément aux règles de l'art, sous la responsabilité du propriétaire. Cet avis ne dégage pas la responsabilité de l'entrepreneur ou du réalisateur sur la qualité des travaux effectués.

**En référence** à la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2010 le montant de la redevance est de 150 euros pour l'instruction, le suivi et le contrôle effectués par le SPANC dans le cadre des dossiers de financement par l'Agence de l'Eau.

Fait le lundi 6 août 2012, à Lourdes

Emmanuelle BEGUE  
Directrice du SPANC

Mme le Maire d'ESCOUBES-POUTS  
MME BOUR MARGUERITE



SMDRA

4, rue Michelet 65100 LOURDES

☎ 05.62.42.64.98 - Fax 05.62.42.63.59 e-mail : spanc@smdra.fr

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**